
Julie Mercey

Conditions générales de ventes

1 - PARTIES AU CONTRAT

Le terme «Client» désigne toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de Julie MERCEY pour toute création dans le cadre des compétences du graphisme. Le terme «Tiers» désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme «Prestataire» désigne Julie MERCEY, graphiste indépendante.

2 - GÉNÉRALITES

En signant le devis, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente suivantes, ainsi que les mises en garde relatives aux lois de la propriété intellectuelle.

La commande, validée par la signature du devis, est ci-après désignée comme «prestation».

3 - OBJET

Les conditions générales de vente ci-après concernent toute prestation graphique commandée par le Client et acceptée par le Prestataire.

4 - ENGAGEMENT DES PARTIES

Le Client s'engage à :

- fournir au Prestataire un cahier des charges précis de la prestation requise,
- signer un bon de commande ou un devis validant la commande de la prestation,
- participer activement au bon déroulement de la mission, notamment en maintenant des délais de réponse acceptables, en fournissant les informations et éléments graphiques et textuels nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- disposer des droits nécessaires sur les éléments fournis,
- régler dans les délais prévus au contrat, les sommes dues au Prestataire.

Le Prestataire s'engage à :

- offrir son aide au Client, notamment pour la réalisation du cahier des charges si nécessaire,
- garantir que les créations fournies sont juridiquement disponibles pour les utilisations prévues au titre du contrat,
- informer le Client de l'avancement du projet,
- conserver strictement confidentielles toutes les informations fournies par le Client,
- réaliser les prestations détaillées dans son devis, une fois ce dernier accepté, selon les modalités (prix, délais) prévues dans le dit devis.

5 - BON DE COMMANDE ET DÉBUT DE RÉALISATION

Le devis signé par le Client fait office de bon de commande et vaut pour acceptation des conditions générales de ventes. La prestation reçoit un début d'exécution dès le retour de l'acompte avec le document signé et accompagnés des éléments nécessaires à la réalisation des travaux.

6- FRAIS ANNEXES

Les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation et n'étant pas fournis par le Client, ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il peut s'agir de polices typographiques, de photographies ou d'illustrations provenant de banques d'images.

Les modifications de la prestation en cours de réalisation par le Client, si elles impliquent un remaniement du projet, pourront être facturées en sus du devis initial.

7 - LIVRAISON

Le délai stipulé sur le devis est ferme, à compter de la livraison des pièces nécessaires à la réalisation de la prestation. Dans le cas où le délai de livraison est une date, elle ne sera respectée que dans la mesure où le Client fournit les éléments nécessaires à la réalisation de la prestation dans le délai stipulé par le Prestataire.

8 - FACTURE ET RÈGLEMENT

La facture est émise à la livraison de la prestation. Son règlement est dû à sa réception par le client et s'effectue par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de «Julie MERCEY - Mine de Talents».

En cas de retard, des pénalités seront exigibles, égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance par mois de retard. Une indemnité forfaitaire de 40 € est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement. Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé.

9 - RÉTRACTATION / ANNULATION DE COMMANDE

S'agissant de documents personnalisés réalisés en fonction des spécifications formulées par le Client, aucun droit de rétractation n'est possible.

En cas de rupture du contrat par le Client, celui-ci s'engage à procéder au paiement des prestations en cours et/ou réalisées, au prorata de ce qui aura été fait par rapport au devis signé.

10 - INCAPACITE DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit de modifier les délais de réalisation de la prestation sans pénalité. En contrepartie, le Prestataire s'engage à avertir le Client dès le premier jour ouvrable de son incapacité et à fournir tout document justifiant de cette incapacité sur demande du Client.

De même, ni le Prestataire, ni le Client ne seront tenus responsables ou pénalisés pour le non respect de leurs engagements dû à une force majeure.

11 - COPYRIGHT ET MENTIONS COMMERCIALES

Sauf mention contraire explicite du Client, Julie MERCEY se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation, une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, telle la formule «Conception Réalisation : Julie MERCEY», assortie d'un lien hypertexte pointant vers le site commercial de son activité (www.juliemercey.com), lorsque le support le permet.

12 - DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client notifiée par courrier avec accusé de réception, Julie MERCEY se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le Client, sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, plaquette, etc.) et lors de ses démarchages de prospection commerciale. Ce droit s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques.

13 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français. Tout différent lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Mende (48).